

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil municipal  
Herriko Kontseiluaren  
Delibero Erregistroaren Agiria**

**OBJET / GAIA**

**THD64 :  
Conventions de  
raccordement des  
bâtiments  
communaux**

-----  
**DATE DE CONVOCATION :  
DEIALDIAREN DATA :**  
24 février 2020  
-----

Nombre de conseillers en  
Exercice / ordezkarien kopuru  
orokorra : 29

Nombre de présents /  
hor zirenak: 24

Nombre de votants /  
bozkatu dutenak : 28

**SEANCE DU 2 MARS 2020**

L'an deux mille vingt, le deux mars, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVEZE**, Maire.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, Mme Anne-Marie Pontacq, adjoints, M. Vincent Goytino, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Patrice Dor, Mme Yolande Huguenard, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Jean-Noël Magis, M. Peio Etcheleku, M. Roger Barbier, Mme Carmen Gonzalez, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Vincent Bru, Mme Corinne Othatcegy, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Camille Jenvrin, Mme Bernadette Remeau, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : Mme Corinne Othatcegy à Mme Yolande Huguenard, Mme Maryannick Hirigoyen à Mme Eliane Noblia, M. Camille Jenvrin à M. Didier Irastorza, Mme Bernadette Remeau à Mme Christiane Hargain-Despéries.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Argitxu Hirigoyen est désignée secrétaire de séance.

Le Syndicat Mixte « LaFibre 64 » a confié à la société THD 64 une Délégation de Service Public pour assurer la conception, le financement, la construction, la commercialisation, l'exploitation et la maintenance d'un réseau à Très Haut Débit FttH 100 % fibre sur l'ensemble du département des Pyrénées Atlantiques, à l'exception de l'agglomération Pau Pyrénées et la zone AMII de la côte basque.

Le réseau THD 64, ouvert à tous les opérateurs pour garantir aux résidents la liberté de choix de leur fournisseur d'accès, sera déployé commune par commune pendant les cinq prochaines années. Près de 230 000 logements, établissements publics et entreprises bénéficieront de l'Internet à Très Haut Débit d'ici fin 2023.

Dans le cadre de ce déploiement sur notre département, la collectivité a la possibilité de raccorder gratuitement les bâtiments publics de la commune au réseau Très Haut Débit en fibre optique.

Pour ce faire, il convient de signer, pour chaque bâtiment communal (cf. liste ci-dessous), une convention avec la société THD64 :

- Mairie
- Centre Multiservices
- Office de Tourisme

- Centre technique
- Ecole primaire Haut Cambo
- Ecole Bas Cambo
- Ecole maternelle
- Centre de loisirs
- Arnaga
- Espace culturel Assantza
- Aire de camping-cars
- Denentzat
- Halle Bernadette Jougleux
- Maison de la musique
- Cinéma

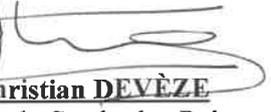
Après examen des propositions de la société THD64 d'équiper à ses frais les bâtiments communaux d'un réseau de fibres optiques FTTH permettant la fourniture, sans aucune obligation, de services de télécommunications en Très Haut Débit, le Conseil municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer avec ladite société, les conventions précitées ainsi que celles des futurs bâtiments.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE M. le Maire à signer les conventions avec la société THD64.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :

  
  
**Christian DEVÈZE**  
Maire de Cambo-les-Bains  
Kanboko Auzapeza



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 04/03/2020

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 04/03/2020